

Vérifier le type de taux  
PAS appliqué dans le BS

**ISAPAYE CONNECT 2019**

## SOMMAIRE

<b>1. RAPPEL DES DIFFÉRENTS TYPES DE TAUX.....</b>	<b>3</b>
1.1 Taux personnalisé .....	3
1.2 Taux non personnalisé .....	3
1.3 Synthèse .....	3
<b>2. VÉRIFIER LA PRÉSENCE DU CRM DGFIP DANS ISAPAYE .....</b>	<b>3</b>
<b>3. VÉRIFIER À PARTIR DU BULLETIN DE SALAIRE .....</b>	<b>4</b>
3.1 Dans l'onglet <b>DSN</b> du bulletin .....	4
3.2 Dans les données calculées du bulletin .....	4
<b>4. VÉRIFIER À PARTIR DES ÉDITIONS .....</b>	<b>4</b>
4.1 À partir du bulletin de salaire .....	4
4.2 À partir de l'état <b>PAS_SIMP.STD</b> .....	5

## 1. RAPPEL DES DIFFÉRENTS TYPES DE TAUX

### 1.1 Taux personnalisé

Ce taux correspond au taux personnalisé ou individualisé transmis par le Compte Rendu Métier (CRM) de la DGFIP.

C'est le taux de prélèvement figurant sur la feuille d'imposition du salarié ou le taux individualisé pour les couples mariés/pacsés.

Il est transmis par la DGFIP par le Compte Rendu Métier (CRM).

Il peut également être récupéré par le service TOPAze de Net-Entreprises.

*Remarque : pour les salariés non imposables, un taux de zéro est transmis.*

### 1.2 Taux non personnalisé

Le taux Neutre (ou non personnalisé) est appliqué lorsque l'entreprise ne dispose pas d'un taux calculé par l'administration fiscale.

Exemple de salariés concernés par le taux Neutre :

- nouvelle embauche
- primo déclarant
- apprenti (si rattaché auparavant au foyer fiscal des parents)
- les salariés ne souhaitant pas transmettre leur taux réel à l'employeur

### 1.3 Synthèse

Origine du Taux PAS	Taux Personnalisé	Taux Non personnalisé (Taux neutre)
CRM DGFIP par le MtoM	X	X
CRM DGFIP remontée manuelle	X	X
TOPAze	X	
AUCUN CRM présent		X

## 2. VÉRIFIER LA PRÉSENCE DU CRM DGFIP DANS ISAPAYE

La DGFIP met à disposition le CRM contenant les taux PAS dans un délai de 5 à 8 jours après la date d'exigibilité de la DSN Mensuelle, soit après le 5 ou le 15.

*Fiche DSN 1818 : [https://dsn-info.custhelp.com/app/answers/detail/a\\_id/1818/kw/crm%20dgfip](https://dsn-info.custhelp.com/app/answers/detail/a_id/1818/kw/crm%20dgfip)*

Rappel : pour une application du taux PAS en automatique sur le bulletin de la période en cours, le dépôt automatique (MtoM) doit être activé avant l'envoi de la DSN M-1.

ÉTAPE 1 : aller en **Déclarations/Déclaratif/DSN Mensuelles**

ÉTAPE 2 : choisir le mois d'exigibilité (*ex: Décembre pour la période d'emploi de Novembre*)

ÉTAPE 3 : cliquer sur "Accéder aux déclarations"

ÉTAPE 4 : se positionner sur le dossier concerné

ÉTAPE 5 : cliquer sur  dans la colonne "Détails"

ÉTAPE 6 : vérifier la présence du CRM DGFIP :

- Le CRM DGFIP est présent dans la liste :

Le programme applique les taux personnalisés dans le prochain bulletin de salaire.

*Remarque : si le salarié n'est pas présent dans le fichier, un taux neutre sera appliqué.*

- Le CRM DGFIP n'est pas présent dans la liste :  
Le programme applique le taux neutre dans le prochain bulletin de salaire.

*Remarque : il est possible de remonter manuellement le CRM DGFIP.*

### 3. VÉRIFIER À PARTIR DU BULLETIN DE SALAIRE

#### 3.1 Dans l'onglet **DSN** du bulletin

ÉTAPE 1 : aller en **Salaires/Bulletins de salaire/Calcul**

ÉTAPE 2 : se positionner sur le salarié souhaité

ÉTAPE 3 : aller sur l'onglet **DSN** puis sur **Versements/P.A.S**

Versements			
Rémunération nette fiscale	3048,84	Montant net versé	2602,13
Rémunération nette fiscale potentielle	0,00		
Taux de prélèvement à la source	10,50 %	Type du taux	13 - Barème mensuel métropole
Montant de prélèvement à la source	320,13	Identifiant du taux	

*Remarque : si le salarié n'est pas présent dans le fichier CRM de la DGFIP, un taux neutre s'applique.*

#### 3.2 Dans les données calculées du bulletin

ÉTAPE 1 : aller en **Salaires/Bulletins de salaire/Calcul**

ÉTAPE 2 : se positionner sur le salarié souhaité

ÉTAPE 3 : aller sur l'onglet **Bulletin**

ÉTAPE 4 : faire un clic droit "**Voir les compteurs et calculées**"

ÉTAPE 5 : aller dans l'onglet **Calculées**

ÉTAPE 6 : vérifier la donnée **PAS\_TX\_CHX.STD**

		PAS_TX_CHX.STD	ORIGINE DU TAUX PAS APPLIQUE (CRM-1)	TAUX NEUTRE
---	---	----------------	--------------------------------------	-------------

### 4. VÉRIFIER À PARTIR DES ÉDITIONS

#### 4.1 À partir du bulletin de salaire

ÉTAPE 1 : avoir validé le bulletin à vérifier

ÉTAPE 2 : aller dans **Éditions/Bulletins/Édition des bulletins de salaire**

ÉTAPE 3 : choisir votre forme de bulletin, ainsi que la période d'impression

ÉTAPE 4 : sélectionner le(s) salarié(s) à vérifier

ÉTAPE 5 : dans le ruban, cliquer sur "Aperçu"

Exemple :

Impôt sur le revenu	Base	Taux non personnalisé	Montant
Impôt sur le revenu prélevé à la source	3 048,84	10,50 %	320,13

*Remarque : le taux peut être non personnalisé ou personnalisé selon les cas.*

#### 4.2 À partir de l'état **PAS\_SIMP.STD**

Avant d'éditer l'état **PAS\_SIMP.STD**, il est nécessaire d'avoir validé les bulletins de salaire.

ÉTAPE 1 : aller dans **Éditions/Autres éditions**

ÉTAPE 2 : choisir l'édition **PAS\_SIMP.STD** ainsi que la période d'impression

ÉTAPE 3 : dans le ruban, cliquer sur "Aperçu"

Matricule	Nom, prénom du salarié	Origine du taux	Barème taux neutre	Taux	Identifiant du taux
MENSUEL	MARTIN Bruno	Neutre	Métropole	10,50 %	

Il existe 3 barèmes de calcul du taux neutre :

- Celui applicable à la métropole
- Celui applicable à la Guadeloupe, La Réunion et à la Martinique
- Celui applicable à la Guyanne et à Mayotte
- Un autre barème

*Cette documentation correspond à la version 2.00. Entre deux versions, des mises à jour du logiciel peuvent être opérées sans modification de la documentation. Elles sont présentées dans la documentation des nouveautés de la version sur votre espace client.*